

Moto-Club: C3214 - RACING CLUB DE FEZENZAC N° d'épreuve FFM: 165

**E-Mail**: <a href="mailto:severine.lafontan@orange.fr">severine.lafontan@orange.fr</a> **Date**: 21-22 octobre 2023

Organisateur technique: 253935 - Mme SAINT-MARTIN SEVERINE

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2023 est disponible sur <a href="https://www.lmoc.fr/reglement-motocross-2023/">www.lmoc.fr/reglement-motocross-2023/</a>

#### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

#### **ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS**

Directeur de course	158338 - M ASSALIT JEAN-LOUIS	Désignation LMOC
Président du jury	022282 - M SICARD CLAUDE ALAIN	Désignation LMOC
Membre du jury	016304 - M MALRIC PATRICK	Désignation LMOC
Commissaire technique responsable	049483 - M LASSAGNE PATRICK	Désignation LMOC
Commissaire technique	296919 - Mme TOURNIE MARIANNICK	Désignation LMOC
Responsable du chronométrage	158190 - Mme DAJEAN EMMANUELLE	Désignation LMOC
Chronométreur	282194 - Mme FONTANIER DELPHINE	Désignation LMOC
Responsable des transpondeurs	002797 - Mme BALEUR PAULETTE	Désignation LMOC

#### **ARTICLE 3 | DETAIL DES CATEGORIES**

Un pilote licencié à l'année récupérera son transpondeur avant la première séance d'essais. Un pilote licencié à la journée récupérera son transpondeur avant la première séance d'essais contre un chèque de caution de 200€. L'inscription à l'épreuve inclut la location du transpondeur qui doit être rendu à la fin de l'épreuve. Voir le règlement complet sur <a href="www.lmoc.fr">www.lmoc.fr</a>

CATEGORIE	DESCRIPTION
SAMEDI	
Championnat Occitanie MX féminin	Age 13 ans mini / licence compétition
45€ hors majoration	Cylindrée Dès 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T maximum)
Championnat Occitanie MX super vétéran	Age 50 ans mini au 01/01/2023 / licence compétition
45€ hors majoration	Cylindrée Dès 125cc
Championnat Occitanie MX vétéran	Age 38 ans mini au 01/01/2023 à 49 ans maxi au 01/01/2023 / licence compétition
45€ hors majoration	Cylindrée Dès 125cc
Championnat Occitanie MX 65	Age 7 ans mini à 10 ans au 01/01/2023 / licence compétition
35€ hors majoration	Cylindrée 65cc
Championnat Occitanie quad cross	Age15 ans mini ∕ licence compétition, ⊔*
45€ hors majoration	Cylindrée De 250cc à 525cc 2T ou 4T mono ou bicylindre
DIMANCHE	
Championnat Occitanie MX prestige	Age15 ans mini (licence compétition
45€ hors majoration	Cylindrée De 144cc à 500cc 2T ou de 175cc à 650cc 4T
Championnat Occitanie MX 125	Age 13 ans mini (à 17 ans maxi au 01/01/2023 en junior) / licence compétition
45€ hors majoration	Cylindrée 125cc 2T
Championnat Occitanie MX 85	Age9 ans mini à 14 ans au 01/01/2023 / licence compétition
45€ hors majoration	Cylindrée 85cc
Coupe de la ville	Age13 ans mini ∕ licence compétition, ⊔*
48€ hors majoration	Cylindrée Dès 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T maximum)

<sup>\*</sup>Note pour les pilotes titulaires une LJ : le pilote doit en faire la demande suffisamment à l'avance sur <a href="https://licencie.ffmoto.net/">https://licencie.ffmoto.net/</a> puis, une fois activée par la FFM, demander un numéro de course à l'année sur engage-sports. Les pilotes licenciés à la journée ne sont pas classés.





#### **ARTICLE 4 | CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

#### Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

> □ NON ☑ OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

#### Contrôles administratifs:

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- Sa licence FFM de la saison en cours ;
- > Son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

#### Contrôles techniques:

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

#### **ARTICLE 5 | RECLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75€. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75€. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

#### **ARTICLE 6 | MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ----- Docteur Ravelo

 Nombre de secouristes ----- 9
 Nombre d'ambulance(s) ---- 2

 Hôpital le plus proche ----- Auch (32)
 Temps de trajet (en min) ----- 30 min

#### ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Nom du site ------ Circuit de Maurin
Adresse ------ Maurin, 32190 Caillavet

Longueur du circuit ------ 1 811 m Largueur minimale ----- 6 m

Largeur de la grille de départ----- 38 m Longueur de la ligne droite de départ ----- 90 m

Nombre de commissaires de piste----- 18 OCP

Capacité moto ------54 aux essais45 en mancheCapacité quad ------36 aux essais30 en manche

- <u>Rappel</u>: l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB VISA DE LA LIGUE VISA DE LA FFM

Date : le 10/07/2023



Date: Le 03/08/2023 PO/ Patrick Malric





Date: 24/08/2023

Numéro: 23/0766







#### **HORAIRES PREVISIONNELS\***

\*sous réserve de modifications approuvés par le jury de l'épreuve

#### Vendredi 20 octobre 2023

17h00 – 19h00 ----- Contrôles administratifs et contrôles techniques

#### Samedi 21 octobre 2023

DEBUT	FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE	DUREE
7h00	8h30	Contrôles administratifs & techniques		
8h30		Briefing Commissaires de piste		
9h00	9h15	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX vétéran	15'
9h20	9h35	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX féminin – super vétéran	15'
9h40	9h55	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie quad cross	15'
10h00	10h15	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX 65	15'
10h20	10h35	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX vétéran	15'
10h40	10h55	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX féminin – super vétéran	15'
11h00	11h15	Essais chronométrés	Championnat Occitanie quad cross	15'
11h20	11h32	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX 65	12'
11h40	12h00	Manche 1	Championnat Occitanie MX vétéran	15′ + 1T
12h00	13h30	Pause		
13h30	13h50	Manche 1	Championnat Occitanie MX féminin – super vétéran	15′ + 1T
13h55	14h15	Manche 1	Championnat Occitanie quad cross	15′ + 1T
14h20	14h35	Manche 1	Championnat Occitanie MX 65	12' + 1T
14h35	15h00	Pause		
15h00	15h20	Manche 2	Championnat Occitanie MX vétéran	15′ + 1T
15h25	15h45	Manche 2	Championnat Occitanie MX féminin – super vétéran	15′ + 1T
15h50	16h10	Manche 2	Championnat Occitanie quad cross	15′ + 1T
16h15	16h30	Manche 2	Championnat Occitanie MX 65	12' + 1T
17h00		Remise des prix		
19h00		Fin de la journée		







#### Samedi 21 octobre 2023

16h00 – 19h00 Contrôles administratifs et contrôles techniques

#### Dimanche 22 octobre 2023

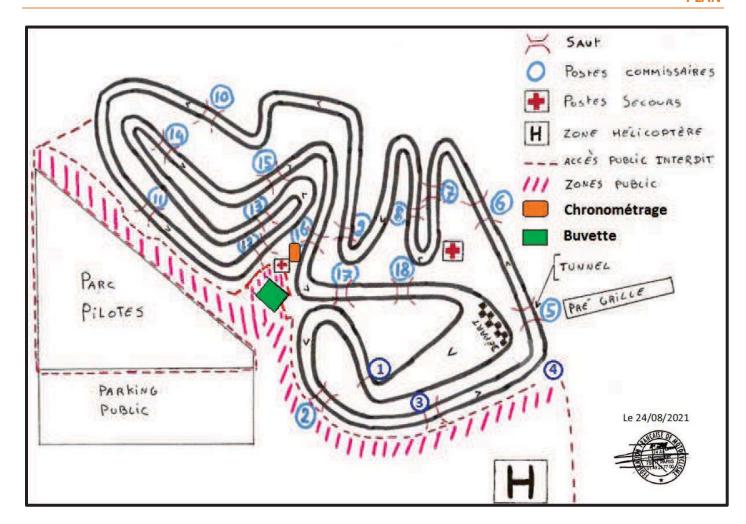
DEBUT	FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE	DUREE	
7h00	8h30	Contrôles administratifs & techniques			
8h15		Briefing Commissaires de piste			
8h30	8h45	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Coupe de la ville	15'	
8h50	9h05	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX 85	15′	
9h10	9h25	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX 125	15′	
9h30	9h45	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX prestige	15′	
9h50	10h05	Essais chronométrés	Coupe de la ville	15′	
10h10	10h25	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX 85	15′	
10h30	10h45	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX 125	15′	
10h50	11h05	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX prestige 15'		
11h10	11h30	Manche 1	Coupe de la ville 15' +		
11h30	13h00	Pause			
13h00	13h20	Manche 1	Championnat Occitanie MX 85	85 15' + 1T	
13h25		Tour de reconnaissance	Championnat Occitanie MX 125		
13h35	14h00	Manche 1	Championnat Occitanie MX 125 20' + 1T		
14h05		Tour de reconnaissance	Championnat Occitanie MX prestige		
14h15	14h40	Manche 1	Championnat Occitanie MX prestige 20' + 1T		
14h40	15h15	Pause			
15h15	15h35	Manche 2	Coupe de la ville	15' + 1T	
15h40	16h00	Manche 2	Championnat Occitanie MX 85	15' + 1T	
16h00		Tour de reconnaissance	Championnat Occitanie MX 125		
16h10	16h35	Manche 2	Championnat Occitanie MX 125 20' + 17		
16h40		Tour de reconnaissance	Championnat Occitanie MX prestige		
16h50	17h15	Manche 2	Championnat Occitanie MX prestige	20' + 1T	
17h30		Remise des prix			
20h00		Fin de la manifestation			







#### **PLAN**







#### SITUATION GEOGRAPHIQUE











## Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

#### RACING CLUB DU FEZENSAC 1 RUE RIVIERE - 32190 FEZENSAC

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° 11149643904 garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur **COMPETITION MOTO-CROSS LIGUE OCCITANIE** se déroulant à **CIRCUIT DE MAURIN - CAILLAVET** du **20/10/2023** au **22/10/2023**.

Cette attestation est valable du 20/10/2023 à 14:00 au 22/10/2023 à 22:00.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport,** qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à Strasbourg , le **9 août 2023** 

GIE AXA Tance
26 avenue du Rhin
CS 70057
67027 STRASBOURG CEDEX
Tél.: 03 88 44 62 01

1

Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
-Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
<b>Les risques environnementaux</b> (Article 2 des conditions générales) :		
Atteinte à l'environnement accidentelle tous		
dommages confondus dont :	500 000€	Néant
Le <i>préjudice écologique</i> (y compris les frais de		
prévention) et <i>responsabilité</i> <i>environnementale</i>	50 000€	

<sup>(1)</sup> Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement.

Version juin 2020

<sup>(2)</sup> Sauf RC automobile (en parcours de liaison): conformément à l'article R211-7 du Code des assurances: l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3-2 des conventions spéciales.